

Migrants refoulés : Frontex veut clore la polémique

L'agence européenne a accepté la démission de Fabrice Leggeri, mis en cause dans les renvois illégaux

BRUXELLES - bureau européen

Le directeur général de Frontex, le Français Fabrice Leggeri, a présenté sa démission devant le conseil d'administration de l'Agence européenne de gardes-frontières, à Varsovie. Celle-ci a été acceptée vendredi 29 avril. La directrice adjointe, la Lettonne Alja Kalnaja, assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un successeur, «au plus tard» en juin, précise un communiqué.

Fabrice Leggeri avait pris la tête de l'agence en janvier 2015 et son mandat avait été renouvelé en 2019. Cet énarque de 54 ans, natif de Mulhouse (Haut-Rhin), a fait une grande partie de sa carrière au sein du ministère de l'intérieur, notamment à des postes de sous-préfet. Il a également travaillé au ministère de la défense et a été détaché à la Commission européenne à Bruxelles.

«Je rends mon mandat», a écrit Fabrice Leggeri dans un succinct courrier révélé par le média collaboratif *Lighthouse Reports* et adressé le 28 avril au conseil d'administration de Frontex. Celui-ci se réunissait de façon extraordinaire pour se pencher sur un rapport non public de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), fruit d'une longue enquête clôturée le 15 février «à l'encontre de trois membres du personnel de Frontex», dont M. Leggeri.

L'OLAF aurait recommandé l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre M. Leggeri, une recommandation que le conseil d'administration n'a toutefois pas suivie, estimant qu'il [n'était] plus nécessaire d'engager de nouvelles procédures» étant donné la démission de M. Leggeri. Il a en revanche annoncé qu'il prendrait «les mesures prévues par la loi en ce qui concerne les deux autres membres du personnel mentionnés dans le rapport de l'OLAF».

L'OLAF s'est intéressé à des actes de «harcèlement», de «mauvaise conduite» et de «refoulements de migrants» aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE), selon les eurodéputés de la commission de contrôle budgétaire du Parlement, qui avaient suspendu l'apurement des comptes de Frontex au vu de la «gravité» des conclusions de l'office qui leur ont été présentées. «Rien n'a été fait concernant les rapports faisant état de transgressions des droits fondamentaux en Grèce et les opérations de renvoi de migrants par la Hongrie ont continué en 2020, malgré un arrêt de la Cour de justice de l'UE les jugeant incompatibles avec le droit européen», écrivaient les élus dans un communiqué du 31 mars.

Déjà, en septembre 2021, les députés avaient demandé le gel d'une partie du budget 2022 de Frontex, tant que l'agence ne procédait pas au recrutement de vingt officiers aux droits fondamentaux, à la mise en place d'un mécanisme de signalisation des incidents graves aux frontières de l'UE et à la création d'un système opérationnel de surveillance des droits fondamentaux.

Frontex est accusée de façon récurrente de participer à des renvois illégaux de migrants, en particulier à la frontière gréco-turque. La Commission avait jusque-là toujours soutenu M. Leggeri. Le Grec Margaritis Schinas, vice-pré-

sident de la Commission chargé de la promotion du mode de vie européen, avait même déploré un «Frontex bashing».

«De manière régulière, la Commission est intervenue pour amener des changements au sein de Frontex», a défendu, vendredi, Eric Mamer, le porte-parole de la Commission. Ainsi, en novembre 2021, trois directeurs adjoints ont été nommés et des contrôleurs indépendants ont été embauchés afin de s'assurer du respect des droits fondamentaux.

L'enquête de l'OLAF avait quant à elle été déclenchée à la suite d'une crise de gouvernance sans précédent, provoquée par des révélations sur des *pushbacks* de migrants en mer Egée, en mars 2020, par les médias *Lighthouse Reports* et *Der Spiegel*.

Une enquête publiée le 27 avril par *Le Monde* et *Lighthouse Reports* a encore démontré qu'entre mars 2020 et septembre 2021, Frontex a répertorié des renvois illégaux de migrants, parvenus dans les eaux grecques, comme de simples «opérations de prévention au départ, menées dans les eaux turques».

Le lendemain, l'ONG allemande Sea-Watch a d'abord déposé une plainte contre l'agence à la mi-avril devant le tribunal général de l'UE, à Luxembourg, pour refus de communication d'informations demandées au titre de l'accès public aux documents administratifs. La demande de Sea-Watch porte sur le cas d'un refoulement illégal de migrants vers la Libye, qui serait survenu en Méditerranée le 30 juillet 2021 en présence d'un drone de Frontex. «Sans transparence, nous ne pouvons pas demander des comptes à l'agence, ce qui crée un terrain propice à l'impunité et à de nouveaux abus», a déclaré dans un communiqué Luisa Izquierdo, de la plate-forme allemande FragdenStaat, qui milite pour le droit à l'information des citoyens et qui s'est jointe à la plainte de Sea-Watch.

Mandat élargi

Depuis sa création en 2004, le mandat de Frontex a été considérablement élargi, notamment après 2015, au moment de la crise dite «des réfugiés» en Europe, qui a vu plus d'un million de demandeurs d'asile affluer sur le continent.

Surveillance aux frontières extérieures, vols conjoints de retours de migrants, formation de gardes-frontières... Frontex est devenu un outil opérationnel au service des Etats membres, principalement dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Elle est aujourd'hui l'agence européenne la plus importante, avec un effectif permanent à son siège de Varsovie de plus de 700 personnes et un budget de 544 millions d'euros en 2021 (contre 98 millions d'euros en 2014). Elle devrait bénéficier, à l'horizon 2027, d'un contingent disponible de plus de 10 000 agents opérationnels et de 900 millions d'euros de budget.

La nomination de Fabrice Leggeri à la tête de Frontex - il a été choisi parmi 63 candidats - constitue «une reconnaissance de l'implication particulière de la France sur ce dossier», ainsi que s'en félicitait, en novembre 2014, le ministre de l'intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve. M. Leggeri s'était adjoint à partir de 2016 les services d'un chef de cabinet français, Thibault de La Haye Jousset; cet ancien collaborateur de Brice Hortefeux au ministère de l'immigration, puis de l'intérieur, serait visé par des accusations de mauvais management dans le rapport de l'OLAF.

«Il semble que le mandat de Frontex sur lequel j'ai été élu et renouvelé en juin 2019 a silencieusement mais effectivement été modifié», écrit Fabrice Leggeri dans

«Le prochain directeur devra faire [des droits fondamentaux] une priorité absolue»

TINEKE STRIK
eurodéputée écologiste

son courrier de démission. Une manière de sous-entendre que le rôle de l'agence prend une orientation qu'il désapprouve. Dans son communiqué du 29 avril, le conseil d'administration a, lui, balayé tout dilemme en affirmant «clairement qu'un contrôle efficace des frontières et la protection des droits fondamentaux sont pleinement compatibles».

L'eurodéputée néerlandaise Verte Tineke Strik, cheffe de file du groupe de travail du Parlement européen sur Frontex, a

raillé cette déclaration sur Twitter : «Ce qui veut dire: "Je n'ai jamais compris que Frontex doit protéger les droits fondamentaux dans toutes ses actions", a-t-elle écrit. **Le prochain directeur devra en faire une priorité absolue.**»

«Agence d'accueil»
L'eurodéputé français Jordan Barde (Rassemblement national) a pour sa part jugé que le directeur de Frontex a été «persécuté pour avoir tenté un tant soit peu de défendre les frontières européennes». «C'est officiel, a-t-il ajouté, Frontex devient donc une agence d'accueil pour migrants clandestins.»

Dans un entretien au journal du dimanche du 1^{er} mai, M. Leggeri a évoqué «un besoin évident de clarification». «La question est vraiment de savoir ce que l'UE doit faire lorsque seize Etats membres déclarent, à Várnai, de demander des fonds européens pour renforcer leurs frontières, y compris avec des murs, a-t-il défendu. Ou lorsque la migration est utilisée

comme une arme géopolitique.»

En janvier, une conférence européenne sur la protection des frontières s'était tenue à Várnai, coorganisée par l'Autriche, la Grèce, la Lituanie et la Pologne, membres d'un groupe de douze pays qui avaient demandé trois mois plus tôt à la Commission européenne de financer la construction de clôtures à leurs frontières.

A cette occasion, la commissaire européenne aux affaires intérieures, la Suédoise Ylva Johansson, avait rappelé son opposition à un tel soutien et répété que «les refoulements sont clairement illégaux». En marge de la conférence, M. Leggeri s'était vu remettre une médaille par le ministre grec des migrations et de l'asile, Notis Mitarachi, «pour la contribution importante de l'organisation dans la gestion de la crise migratoire» qui a permis «de maintenir au niveau le plus bas les flux migratoires de la dernière décennie». ■

VIRGINIE MALINGRE
ET JULIA PASCUAL (À PARIS)

LES CHIFFRES

22

opérations ont été recensées par Frontex de façon trompeuse, comme étant de simples «préventions au départ» en mer Egée, entre mars 2020 et septembre 2021. Or, d'après une enquête menée par *Le Monde* et le média collaboratif *Lighthouse Reports*, il s'agit de refoulements illégaux vers la Turquie, contraires au droit d'asile. Ce chiffre résulte d'un recoupement entre le fichier de Frontex, et des témoignages, des vidéos, des géolocalisations ou des comptes rendus des gardes-côtes turcs, établis par des associations.

957

migrants qui avaient atteint les eaux grecques, voire les îles grecques, ont ainsi été refoulés.

Soirée événement

Cent jours

Documentaire inédit qui retrace les moments décisifs de chaque début de mandat



Portraits officiels © DilA, La Documentation française. Photos : Jean-Marie Marclal - François Poggio / Paris-Match - Jacques Henry Lartigau - Grégoire Fournier - Baptiste Rhéaume - Philippe Warin - Raymond Depardon - Sipa/Sipa via AP Images

M. Leggeri sous-entend dans sa lettre que le rôle de l'agence prend une orientation qu'il désapprouve

MARDI 3 MAI SUR **france•tv •2**